



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 66121

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de mettre en place une télévision publique européenne. Il n'existe pas d'émission sur les chaînes publiques dans les différentes langues européennes. Seule ARTE possède une dimension européenne, mais la plupart de ses émissions sont en version française. Aussi, afin de faciliter l'apprentissage et l'usage des langues européennes, il lui demande les initiatives qu'elle entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication partage l'intérêt du parlementaire pour l'apprentissage et l'usage des langues européennes. De manière plus générale, le développement et la diffusion de la culture européenne est l'un des objectifs prioritaires que s'est fixé l'audiovisuel public. La création d'une nouvelle chaîne publique européenne n'est pas prévue à court terme. Certes, comme le souligne l'honorable parlementaire, la vocation d'Arte, chaîne publique européenne, n'est pas de contribuer directement à l'apprentissage des langues européennes. Toutefois, Arte participe plus largement, grâce à la dimension plurinationale de ses programmes, à la diffusion de la culture européenne. Le rayonnement européen, voire international, d'Arte relève de sa vocation même. Le traité fondateur d'Arte met en valeur cette caractéristique originelle de la chaîne, qu'il définit comme une « société de télévision commune et indépendante à vocation culturelle et européenne ». Ouverte sur le monde, elle l'est aussi par l'accès qu'elle offre à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le contrat de formation d'Arte définit ainsi en son article 10 les possibilités et les modalités d'intégration de nouveaux partenaires. Tout d'abord, ce contrat prévoit que des accords peuvent être passés avec des organismes de radiodiffusion ou autres. C'est ainsi qu'ont été conclus des accords de coopération pluriannuels avec les chaînes de service public de huit pays européens (Belgique, Espagne, Suisse, Pologne, Italie, Autriche, Finlande et Pays-Bas). La diffusion de la culture des pays de l'Union par Arte est ainsi un vecteur d'incitation à l'apprentissage des langues. En effet, les publics d'Arte ont de la culture des pays européens une approche spécifique et sont, par là-même, certainement plus enclins à en apprendre les langues. Enfin, il convient de citer France 5 qui, depuis sa création, participe à l'apprentissage des langues européennes. Actuellement, la chaîne diffuse une émission quotidienne intitulée « Victor », à partir de la mise en images des méthodes d'apprentissage des langues étrangères, comportant des modules de vingt minutes en anglais, en allemand, en espagnol ou encore en italien.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66121

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5394

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1662